

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

1/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### Identificateur de produit

**Nom commercial** TUNDRA™ HERBICIDE

**Code du produit (UVP)** 79214294

**Numéro de la FDS** 102000018284

**No. d'Enregistrement PCP** 29367

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Herbicide

**Restrictions d'utilisation** Voir l'étiquette pour les restrictions.

#### Information sur le fournisseur

**Fournisseur** Bayer CropScience Inc  
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
Canada

**Service responsable** E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)** 1-800-334-7577

**Numéro de téléphone pour des informations sur le produit** 1-888-283-6847

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Lésions oculaires graves, Danger par aspiration, Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

Irritation cutanée, Toxicité pour la reproduction, Cancérogénicité: Catégorie 2

Toxicité aiguë(Oral(e), Inhalation): Catégorie 4

#### Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

Provoque de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

2/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

---

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Susceptible de provoquer le cancer.

Nocif par inhalation.

### Conseils de prudence

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter de respirer brouillards/ aérosols.

Laver soigneusement après manipulation.

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

---

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
10200018284

3/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	6.13
Bromoxynil heptanoate	56634-95-8	5.93
Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	4.56
Pyrasulfotole	365400-11-9	1.50
Naphtalène	91-20-3	2.0
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	28.8
N,N-Diméthyldecane-1-amide	14433-76-2	22.2
Ethoxylat d'alcool gras	78330-21-9	17.5
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2	1.95
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	1.3

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Risques</b>	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.
<b>Traitement</b>	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

4/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

##### Appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

##### Inappropriés

Aucun(e) à notre connaissance.

##### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

#### Conseils aux pompiers

##### Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

##### Information supplémentaire

Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

##### Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

104.4 °C  
Donnée non disponible

##### Limite d'explosivité, inférieure

Donnée non disponible

##### Limite d'explosivité, supérieure

Donnée non disponible

##### Explosivité

Non applicable

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Précautions

Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Après le nettoyage décontaminer les outils et l'équipement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

5/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

<b>Conseils supplémentaires</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.
<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	
<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Protéger du gel.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	0.21 mg/m <sup>3</sup> (SK-SEN)		OES BCS*
Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	2.6 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Pyrasulfotole	365400-11-9	0.3 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m <sup>3</sup> /15 ppm	07 2009	CAD AB

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
10200018284

6/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

		(STEL)		OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m <sup>3</sup> /15 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TLV)		OES BCS*
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	1,590 mg/m <sup>3</sup> /400 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	05 2013	CAD BC OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	03 2014	CAD MB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	525 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	200 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	11 2010	CAD ON OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

7/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

(Non aérosol)				
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	400 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	500 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	200 mg/m3 (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
(Vapeur.)				
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	250 mg/m3 (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
(Vapeur.)				
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	1,590 mg/m3/400 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

#### Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

#### Protection des yeux

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

#### Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.  
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect beige à brun

Etat physique Liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

8/15  
Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

---

<b>Odeur</b>	aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	6.3 - 6.5 à 10 % (23 °C) (eau désionisée)
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	1.04 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	émulsionnable
<b>Energie minimale d'inflammation</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	Non applicable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	12 - 22 mPa.s
<b>Point d'éclair</b>	104.4 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Explosivité</b>	Non applicable

---

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

**Décomposition thermique** Non applicable

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

9/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

---

<b>Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>Matières incompatibles</b>	Donnée non disponible
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion, Inhalation
<b>Effets immédiats</b>	
<b>Œil</b>	Corrosif pour les yeux. Provoque une irritation des yeux.
<b>Peau</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
<b>Ingestion</b>	Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

#### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	DL50 (femelle Rat) 1,105 mg/kg
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	CL50 (Rat) > 2.02 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide. concentration maximale testée
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg
<b>Irritation de la peau</b>	Irritation modérée de la peau. (Lapin)
<b>Irritation des yeux</b>	Irritation sévère des yeux. (Lapin)
<b>Sensibilisation</b>	Sensibilisant (Cochon d'Inde)

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Bromoxynil : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez les souris une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Reins.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Bromoxynil : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

10/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

### Evaluation de la cancérogénicité

Bromoxynil : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors d'une étude chronique par voie orale chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs du foie chez le souri á des doses fortes. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance provoque des tumeurs par prolifération des peroxisomes. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Pyrasulfotole : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : Cornée, vessie urinaire. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

### ACGIH

Naphtalène	91-20-3	Group A3
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Group A3

### NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

### IARC

Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B
------------	---------	-------------------------

### OSHA

Aucun(e).

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bromoxynil : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Bromoxynil : Cette substance a provoqué un retard de croissance foétale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques. Bromoxynil : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

### Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sue le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aigue concernent la(les) matière(s) active(s).

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

11/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0.39 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 1,058 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.046 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.031 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.54 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
	CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 0.043 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.083 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
<b>Biodégradabilité</b>	Bromoxynil: Pas rapidement biodégradable Fénoxaprop-P-éthyl: Pas rapidement biodégradable Pyrasulfotole: Pas rapidement biodégradable
<b>Koc</b>	Bromoxynil: Koc: 108 - 239 Fénoxaprop-P-éthyl: Koc: 11354

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

12/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

---

	Pyrasulfotole: Koc: 20 - 213
<b>Bioaccumulation</b>	Bromoxynil: Facteur de bioconcentration (FBC) 230 Ne montre pas de bioaccumulation. Fénoxaprop-P-éthyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 338 Ne montre pas de bioaccumulation. Pyrasulfotole: Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Bromoxynil: Modérément mobile dans le sol Fénoxaprop-P-éthyl: Immobile dans le sol Pyrasulfotole: Modérément mobile dans le sol
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

---

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser des emballages vides. Récipients à rincer 3 fois. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

---

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TDG

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

13/15  
Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

(FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL)

### 49CFR

Numéro ONU  
Classe  
Groupe d'emballage  
Polluant marin  
Nom d'expédition des Nations unies

**3082**  
9  
III  
Polluant marin  
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S.  
(FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL, NAPHTHALENE)  
Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 5,000 lb de produit.

RQ

### IMDG

Numéro ONU  
Classe  
Groupe d'emballage  
Polluant marin  
Nom d'expédition des Nations unies

**3082**  
9  
III  
OUI  
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL SOLUTION)

### IATA

Numéro ONU  
Classe  
Groupe d'emballage  
Marque dangereux pour l'environnement  
Nom d'expédition des Nations unies

**3082**  
9  
III  
OUI  
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 29367  
Réglementations Fédérales Américaines  
Liste TSCA  
Aucun(e).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

14/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

### US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

#### SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

#### SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Bromoxnyl octanoate	1689-99-2	1.0%
Naphtalène	91-20-3	0.1%

#### Rapports réglementaires des États-Unis

##### CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque des malformations congénitales ou du risque pour la reproduction.

Bromoxnyl octanoate	1689-99-2	Toxique pour le développement.
---------------------	-----------	--------------------------------

#### Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Bromoxnyl octanoate	1689-99-2	NJ
Naphtalène	91-20-3	CA, CT, IL, MN, NJ, RI
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	CA, CT, MN, NJ, RI
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2	CA, CT, IL, NJ
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	CT

#### Réglementations Canadiennes

##### Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Naphtalène	91-20-3
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5
Ethoxylat d'alcool gras	78330-21-9
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7

#### Environnement

##### CERCLA

Naphtalène	91-20-3	
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2	1,000 lbs

##### Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

##### Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## TUNDRA™ HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000018284

15/15

Date de révision: 01/22/2018  
Date d'impression: 01/22/2018

CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

### **NFPA 704 (National Fire Protection Association) :**

Santé - 3      Inflammabilité - 1      Instabilité - 0      Autre - aucun(e)

### **HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)**

Santé - 3      Inflammabilité - 1      Danger Physique - 1      PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

**Objet de la révision:** Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

**Date de révision:** 01/22/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.